



Contrat de Ruralité pour le territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

Etabli entre

L'Etat, représenté par Préfet de l'Orne, Madame Isabelle DAVID,

et

Le syndicat mixte de Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche, représenté par son président, Monsieur Jean-Marie VERCRUYSSSE,

ci-après dénommés **les porteurs du contrat** ;

et

Les EPCI qui composent le PETR représentés par leur président respectif ou son représentant,

Les communes porteuses d'actions inscrites au contrat, représentées par les Maires ou leurs représentants,

Ainsi que les chambres consulaires impliquées dans les actions du contrat, représentées par leurs Présidents ou leurs représentants,

ci-après dénommés **les partenaires du contrat**.

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. A l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, réinvestissement de friches industrielles ou agricoles, ...) en cohérence avec les engagements de la charte EcoQuartier du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Il s'inscrit en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région, et notamment la stratégie définie dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, ainsi que la contractualisation entre le PETR et la région à travers le Contrat Cadre d'Action Territoriale.

I) Présentation générale du territoire

A) Le territoire du contrat

Le territoire du contrat est celui du PETR du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche. Constitué sous forme de Syndicat Mixte fermé au 1^{er} janvier 2014 et porteur de l'élaboration d'un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), il est devenu Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) au 1^{er} janvier 2015, dans le cadre de la Loi MAPTAM du 27 janvier 2014.

Il regroupe :

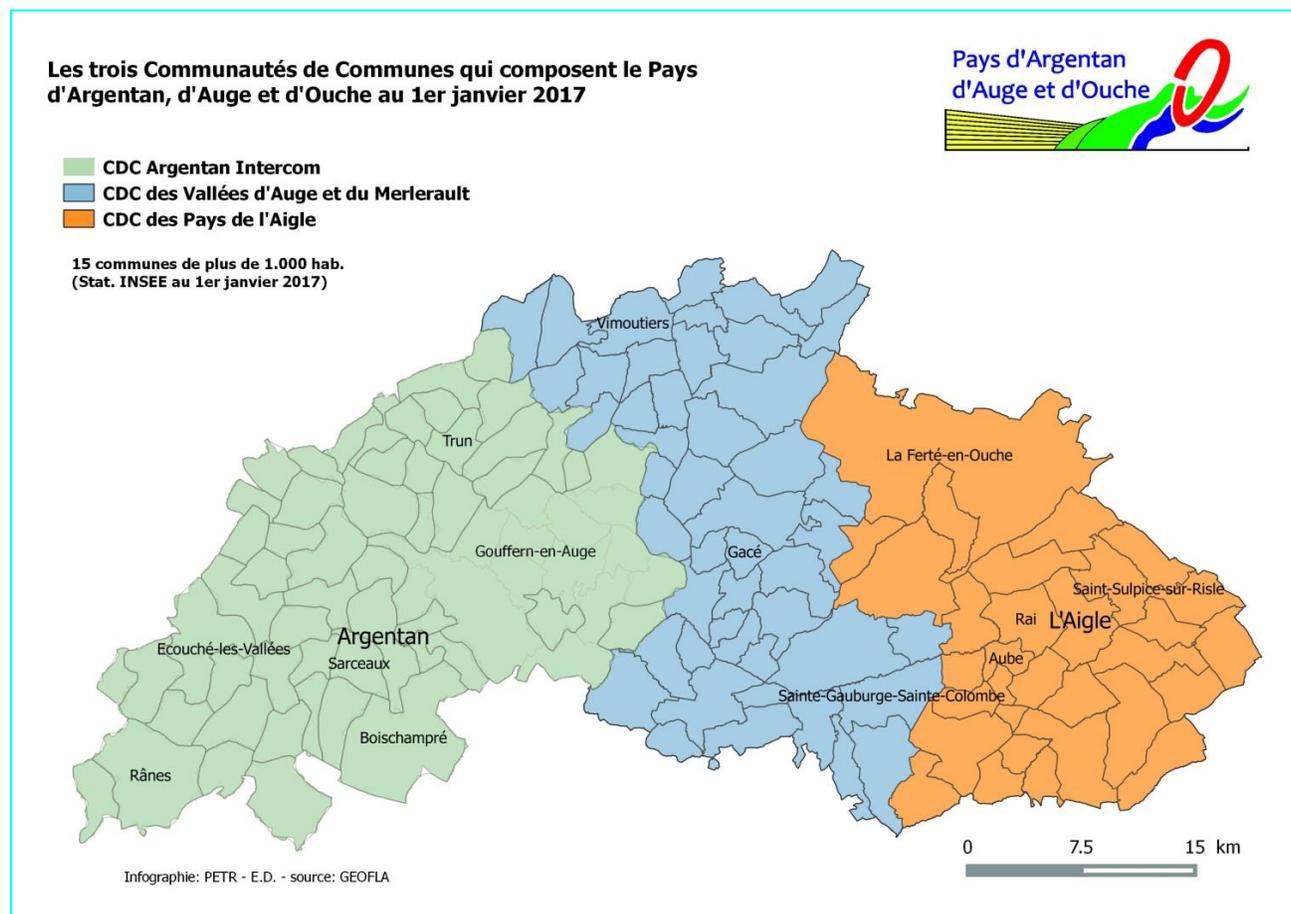
- 3 Intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2017
- 130 communes (dont 5 Communes nouvelles),
- 76 680 habitants,
- 180.583 hectares.

Le PETR regroupait 8 Communautés de Communes du PETR jusqu'au 31/12/16. Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Orne a redessiné la carte intercommunale du territoire du PETR et du SCoT. **Depuis le 1^{er} janvier 2017, le PETR regroupe 3 nouvelles structures intercommunales et garde le même périmètre d'action :**

1 : **La Communauté de Communes Argentan Intercom** : 52 communes – 34.641 hab.

2 : **La Communauté de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault** : 48 communes - 16.208 hab.

3 : **La Communauté de Communes des Pays de l'Aigle** : 30 communes – 25.831 hab.



Le Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche, territoire normand :



Une habitude de travail à l'échelle du PETR :

Le PETR porte actuellement les démarches et dispositifs suivants :

- Un programme européen LEADER,
- L'élaboration du SCoT sur le périmètre du PETR,
- Le Conseil en Energie Climat Partagé (convention ADEME – PETR),
- Le Contrat Cadre d'Action Territoriale (Région – PETR),
- Le Volet Territorial du Contrat de Plan Etat-Région (enveloppe PETR),
- Le PETR est partenaire du projet PRIM@Bois sélectionné dans le cadre de l'AMI DYNAMIC Bois 2015.

Le PETR a porté sur une période récente les dispositifs tels que les Opérations Collectives de Modernisation (OCM) de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural avec des fonds FISAC, une Charte forestière, et engagé les dernières Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec ses collectivités.

B) Les enjeux du territoire

Les statistiques et analyses présentées ci-dessous sont issues du diagnostic du SCoT réalisé en 2016 avec le Bureau d'étude E.A.U. Le diagnostic complet est téléchargeable sur le site web du PETR à l'adresse: <http://p2ao.fr/fr/>

Sources statistiques : INSEE, SIREN, ACOSS– Traitement E.A.U. 2016.

1 - L'accès aux services publics et marchands et aux soins :

Chiffres clés :

- . 2 458 équipements* dont 509 à Argentan et 389 à l'Aigle, soit 32,1 équipements pour 1000 hab.
- . 77% des équipements sont de proximité
- . 12 collèges et 6 lycées
- . 3 Hôpitaux à Argentan, l'Aigle et Vimoutiers
- . 2 Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires (PLSA) à l'Aigle et Gacé et 3 projets à Argentan, Vimoutiers et la Ferté-en-Ouche

* **Equipements** : la Base Permanente des Equipements se compose de 181 types d'équipements répartis en 7 grands domaines : services aux particuliers ; commerces, enseignement ; santé ; transports et déplacements ; sports, loisirs et culture ; tourisme.

ATOUS	FAIBLESSES
<p>SERVICES - EQUIPEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none">. Un maillage en équipements et services assez dense, notamment en équipements de proximité répondant d'abord aux besoins du quotidien.. Ouverture d'une école internationale du trot dans les années à venir au Haras du Pin.. Une bonne couverture en équipements sportifs et culturels. <p>SANTE</p> <ul style="list-style-type: none">. Des projets de pôle de santé libéraux ambulatoires (PLSA) qui devraient permettre de dynamiser l'offre médicale.	<p>SERVICES - EQUIPEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none">. Une offre de formation post-bac très limitée qui ne permet pas de retenir les jeunes qui doivent quitter le territoire pour poursuivre leurs études.. Certains équipements culturels et sportifs en fin de vie et qui répondent de moins en moins à la demande locale. <p>SANTE</p> <ul style="list-style-type: none">. Des difficultés de remplacement des médecins généralistes, voire une disparition de certaines spécialités.

DEFIS

SERVICES - EQUIPEMENTS

. Le territoire doit s'adapter en matière d'équipements et de services aux exigences d'habitants au mode de vie urbain et demandeurs de services plus diversifiés. Pour attirer davantage de cadre, son offre nécessite une montée en gamme des équipements pour conforter les besoins de cette population et requiert de renforcer l'organisation des services sur le territoire afin de faciliter la vie quotidienne des ménages dans les communes.

SANTE

. L'évolution du territoire du PETR est également marquée par le vieillissement d'une partie de la population et nécessite que le territoire s'adapte en proposant davantage de services spécifiques, en matière de santé, de services à domicile, de transport, de logements, afin notamment de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées.

2 - La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs :

Chiffres clés :

HABITAT :

- . 42 582 logements dont 7 646 à Argentan (18%) et 4 856 (11%) à l'Aigle
- . 332 logements construits en moyenne chaque année entre 2007 et 2012
- . 79,6% de résidences principales et 78% de maisons
- . 10,8% de logements vacants
- . Densité : 40 logements/ha dans les centres de pôles urbains (Argentan, l'Aigle, Gacé, Vimoutiers), et 10 logements/ha ailleurs

COMMERCE :

- . 34% des emplois en commerce, transport, services
- . 2 552 emplois salariés qui relèvent des activités commerciales en 2014
- . 8 activités commerciales de plus de 100 emplois qui totalisent 1 542 emplois
- . 96% des établissements de commerce totalisent moins de 10 salariés
- . Disparition de 44 établissements de commerce entre 2009 et 2014
- . Perte de 194 emplois salariés du commerce entre 2009 et 2014
- . Taux de création : 11,3%
- . Taux d'équipement : 5,4 pour 1000 habitants
- . Une gamme supérieure* présente dans les 3 CDC (la gamme supérieure comprend les supermarchés, grandes surfaces de bricolage, produits surgelés, poissonneries).

*3 gammes définies par l'INSEE : Supérieure, de proximité et intermédiaire.

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>HABITAT</p> <ul style="list-style-type: none"> . Un prix du foncier et de l'immobilier attractif qui correspond au modèle social du territoire composé de revenus moyens voire peu élevés. . Un marché de la construction dynamique. <p>COMMERCE - BOURGS</p> <ul style="list-style-type: none"> . Une présence commerciale qui se maintient dans les principaux bourgs ruraux et une dynamique de reprise-transmission. 	<p>HABITAT</p> <ul style="list-style-type: none"> . Un repli démographique des centres-villes (Argentan et L'Aigle) qui se traduit par une vacance en hausse dans leur centre et un phénomène de périurbanisation en périphérie. . Une précarité énergétique et des enjeux de réhabilitation des logements anciens dans certains bourgs. . Une diffusion de la maison individuelle sur des espaces ruraux favorisant la consommation d'espace, et éloignant les populations des centralités et équipements. . Un manque d'offre d'accueil pour les stagiaires et apprentis. . Un parc de logement de plus en plus inadapté aux besoins des personnes âgées comme des jeunes actifs en terme de taille, d'agencement, de confort et de performance énergétique. . Une taille moyenne des ménages relativement faible et en baisse (2,19 personnes par foyer en 2012 sur le PETR contre 2,24 en 2007) qui augmente les besoins en matière d'habitat pour pouvoir maintenir le même niveau de population. <p>COMMERCE - BOURGS</p> <ul style="list-style-type: none"> . De nombreuses communes sans aucun commerce et aucun transport collectif. . Certains bourgs qui accumulent des problématiques d'accès aux commerces, de logements vides, de sécurité et de baisse de population. . Des villes-pôles qui voient l'offre commerciale de centre-ville en forte baisse et leur population diminuer.

DEFIS

HABITAT

. Les enjeux relatifs à la vacance au sein du parc immobilier local risquent, s'ils s'accroissent, de renforcer la perte d'attractivité et le déclin démographique des centres-villes. Le défi consistera à faire de ces logements vacants un levier pour l'attractivité des centres dans le cadre de politiques de rénovation urbaine.

. Une attention particulière sera portée sur l'adaptation de l'offre à la demande par une amélioration de la qualité des logements tout en préservant les capacités financières des habitants.

. Les nouvelles constructions de logements, majoritairement constituées de maisons individuelles pavillonnaires, proposent une configuration parfois en rupture avec le tissu urbain des bourgs et favorisent la banalisation architecturale et la perte d'éléments identitaires patrimoniaux.

. D'autre part, ces nouvelles constructions, accentuent souvent les distances entre habitat/emploi/équipements et services. Outre une problématique de consommation foncière, cette question du mitage, et donc de l'éloignement aux emplois et aux services, interroge la capacité des communes à pouvoir financer la création de nouveaux services là où l'habitat se développe.

COMMERCES - BOURGS

. L'enjeu global en matière de commerce ne visera pas spécifiquement à doter à nouveau les communes démunies de commerces mais plutôt à veiller au maintien de ceux qui perdurent dans un souci d'équilibre géographique de l'offre et de lutte contre l'évasion commerciale vers Falaise, Lisieux, Flers, Alençon, Caen...

3 - L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...) :

Chiffres clés :

ECONOMIE-AGRICULTURE-FORMATION :

- . 28 360 emplois dont 30% à Argentan et 18% à l'Aigle
- . 101 emplois pour 100 actifs occupés résidents sur le territoire
- . 63% d'emplois présents et 37% d'emplois productifs
- . 1 800 établissements et perte de 139 établissements entre 2009 et 2014
- . 19% des emplois industriels, 6% des emplois agricoles
- . 1 193 exploitations agricoles en 2014 (contre 3 645 en 1988), 64% du territoire déclaré à la PAC
- . 99 ha de SAU en moyenne en 2014 (contre 36 ha en 1988)
- . Elevage bovin ou équin dans 87% des exploitations

PAYSAGE-PATRIMOINE :

- . 3 Identités historiques : Pays d'Argentan, Pays d'Auge et Pays d'Ouche
- . Des activités emblématiques qui marquent le paysage et le patrimoine bâti: Vergers, haies bocagères, vaches, cheval et industrie métallurgique
- . Près de 20% du territoire couvert par la forêt
- . 9 sites classés représentant 3 600 ha (2% du territoire) dont le site du Haras du Pin, 7 sites inscrits, des Espaces Naturels Sensibles, 2 « petites cités de caractère » (Sap-en-Auge et Ecouché-lès-Vallées), 1 ZPPAUP

NUMERIQUE :

- . 3 Téléc centres, 7 Espaces Publics Numériques (EPN)
- . Une couverture mobile 4G restreinte aux agglomérations de l'Aigle et Argentan couvertes à 80%
- . Absence de fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH)

ATOUPS	FAIBLESSES
<p>ECONOMIE – AGRIC.- FORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> . Des pôles structurants qui concentrent l'emploi du territoire (Argentan et L'Aigle notamment). . Un pôle d'emploi particulièrement dynamique (+ 160 emplois entre 2007 et 2012 au sein de la CdC de la Région de Gacé). . Un tissu économique composé de grandes entreprises qui permet le maintien de l'ADN productif du territoire. . Des infrastructures (autoroutières) au service du rayonnement économique du territoire qui demeure un potentiel pas totalement exploité. . Une présence de filières agricoles de qualité, notamment équine, spécificité du territoire. . Des appellations d'origine protégées levier de développement pour le tourisme de terroir et le tissu agroalimentaire. <p>PAYSAGES - PATRIMOINE</p> <ul style="list-style-type: none"> . Une diversité des paysages, entre forêts, réseau hydrographique dense, vallées, bocage, vergers, pâtures, supports d'activités diversifiées. . Des paysages qui façonnent l'image normande, reconnue internationalement ! Une proximité de la nature pour les espaces urbanisés (accès à l'eau, parcs urbains, perspectives ouvertes sur les espaces naturels environnants), vecteur d'attractivité résidentielle . Un territoire comprenant plusieurs identités historiques fortes : Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche. . De nombreux éléments patrimoniaux notables, et une palette de matériaux typiques « normands » (brique, ardoise, craie, pierre, pans de bois). <p>NUMERIQUE – Tél. mobile</p> <ul style="list-style-type: none"> . Un développement des centres de télétravail permettant de limiter les déplacements domicile-travail (3 centres : à Vimoutiers, Commeaux et l'Aigle). . Le déploiement des technologies numériques peut permettre à de nouvelles activités de se développer sur le territoire, dans les domaines par exemple avec la Silver-économie ou de l'innovation. Elles peuvent également permettre à des habitants de rester sur le territoire en télétravaillant. 	<p>ECONOMIE - AGRIC.- FORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> . Un tissu productif en régression, fragilisant le territoire et son économie. . Le faible niveau de qualification d'une frange de la main d'oeuvre. . Une faible proportion de CSP + et des difficultés pour faire venir des couples biactifs. . Des entreprises qui éprouvent des difficultés pour recruter du personnel qualifié dans un contexte d'évolution technologique rapide. . Une dépendance du tissu industriel aux centres de décisions externes au territoire. . Une desserte numérique de certains territoires insuffisante, défavorable au maintien des entreprises. . Une image touristique à construire à l'échelle du PETR et avec les attracteurs voisins (littoral normand). <p>PAYSAGES - PATRIMOINE</p> <ul style="list-style-type: none"> . Des paysages naturels menacés, demandeurs d'entretien : <ul style="list-style-type: none"> - Une ouverture des paysages - La disparition progressive du maillage bocager - Un enrichissement des fonds de vallées . Des identités historiques fortes, susceptibles de « freiner » les interactions au sein du SCoT. . Des extensions urbaines marquées par un habitat diffus et de plus en plus standardisé, très majoritairement composées de maisons individuelles. . Des lisières urbaines parfois peu qualitatives, entraînant une rupture forte entre nature et espaces bâtis. . Des infrastructures routières et ferrées dont l'intégration paysagère est par endroits peu soignée, alors qu'il s'agit de fenêtres sur le territoire. <p>NUMERIQUE – Tél. mobile</p> <ul style="list-style-type: none"> . Une couverture numérique couvrant les principaux pôles du territoire, mais délicate au coeur du SCoT où subsistent encore des zones faiblement couvertes. . Une couverture 4G relativement limitée sur le territoire du SCoT, restreinte aux agglomérations d'Argentan et de L'Aigle où plus de 80% de leur territoire est couvert. Les autres territoires du SCoT ne sont pas, ou peu couverts par cette technologie. . 16 communes du SCoT identifiées en zone blanche. . Une vingtaine de communes du SCoT devrait bénéficier d'une montée en débit ADSL d'ici fin 2017 permettant ainsi aux ménages ainsi qu'aux entreprises d'avoir accès à une meilleure desserte numérique.

DEFIS

ECONOMIE - AGRIC.- FORMATION

La conjoncture récente (crise de l'élevage, difficultés de reprise des exploitations, fermeture de sites industriels,...) porte atteinte à l'ADN agricole et industriel qui caractérise le territoire, ce qui demande à recouvrer un nouvel élan par des filières déjà présentes et d'avenir (filiale équine, agroalimentaire,...).

. Dans un contexte d'évolutions technologiques constantes, les activités économiques traditionnelles telles que l'industrie doivent faire face à l'apparition de nouveaux besoins nécessitant l'embauche d'une main d'œuvre qualifiée. Hors, l'adéquation entre l'offre et la demande au sein du marché du travail local est difficile à trouver et pose la question de l'offre en formation continue.

. Le tissu industriel local est composé de grands établissements appartenant souvent à des grands groupes internationaux et peuvent être exposés à d'éventuelles restructurations en cas de difficultés. Face à ce phénomène, les acteurs publics locaux n'auraient que peu de marge d'intervention ce qui amène à mettre en place les conditions nécessaires pour développer l'entreprenariat endogène.

. Les emplois pour les cadres sont rares, de même que pour les biactifs. Si le territoire souhaite accueillir ces populations, alors il devra opérer une montée en gamme de ses équipements et services pour devenir attractif auprès de ces populations issues des milieux urbains.

PAYSAGES - PATRIMOINE

. Les paysages et les usages du sol s'impactent mutuellement. La crise de l'élevage couplée au développement de la polyculture (céréalisation) entraîne la destruction de haies pour créer de plus grandes parcelles. Le bocage normand se voit donc fortement menacé, ce qui pourrait nuire à l'identité paysagère du territoire, à son image et à son attractivité.

. Des paysages qualitatifs et un cadre de vie préservé en capacité de développer l'attractivité résidentielle du territoire. Le PETR doit donc favoriser un accès aisé à la nature environnante, depuis les espaces plus urbains, pour proposer un cadre de vie agréable aux habitants actuels et futurs.

. Les entrées de ville et les perspectives depuis les infrastructures routières et ferrées façonnent les premières impressions des visiteurs sur le territoire. Certains de ces espaces, aujourd'hui peu qualitatifs, gagneraient à être réaménagés pour véhiculer une meilleure image du PETR.

. Un équilibre est à trouver entre la qualité des nouvelles opérations résidentielles – qui tendent à être standardisées et peu intégrées dans le paysage normand – et la nécessité de répondre aux besoins en logements des habitants actuels comme futurs, et à leurs revenus.

. Le patrimoine bâti et naturel du territoire constitue un socle d'atouts différenciant des territoires voisins, favorable à la mise en lumière des sensibilités du territoire du SCoT. Ainsi, ces éléments peuvent constituer une base de travail à la reconquête de l'attractivité du territoire.

NUMERIQUE – Tél. mobile

. La connexion des espaces économiques et des lieux de vie aux réseaux numériques à très haut débit est l'un des critères d'implantations des entreprises et des personnes sur un territoire. Aussi, l'attractivité future du territoire est en partie conditionnée au déploiement d'un maillage numérique (fibre optique et réseau mobile, voire 4 G) sous peine d'éloigner le territoire des flux de communication moderne.

. L'accélération de la mise en place du Plan Numérique normand avec la montée en débit ADSL.

4 - Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire :

Chiffres clés :

- . Territoire traversé par 2 autoroutes : A.28 et A.88
- . Ferroviaire : 2 gares de voyageurs et 5 haltes ferroviaires. 2 lignes principales : Paris-Granville et Caen-Tours
- . Car : 13 lignes du réseau départemental Cap Orne
- . 2 réseaux de Transport à la demande (TAD)
- . Un chemin de grande randonnée : GR 36 et une véloroute-voie verte

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> . Une bonne connexion à Paris et Caen, permise par la ligne SNCF Paris-Granville. . Deux axes autoroutiers (A28 et A88) complémentaire d'un bon maillage interne. . Une offre en aires de covoiturage bien développée et localisée à proximité des grands axes de transports sur des parkings publics. . Une offre de transport urbain à Argentan. . Une offre en chemins de randonnées pédestres, équestres et VTT facilitatrice de l'essor d'un tourisme de loisir. 	<ul style="list-style-type: none"> . Des connexions internes qui méritent d'être développées avec un renforcement des transports en commun. . Une frange septentrionale du territoire éloignée des gares. . Une offre en transport à la demande peu développée (seulement au sein de la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault). . Un éloignement relatif du territoire aux grandes infrastructures de transport (gare TGV, aéroport). . Un réseau de transport interurbain principalement dédié au transport scolaire et peu adapté aux mobilités des autres publics. . Des espaces ruraux mal desservis

DEFIS

- . L'installation sur le territoire de nouveaux habitants, et notamment de franciliens, s'appuie sur les enjeux de renforcement de la ligne ferroviaire Paris-Granville.
- . Au regard du caractère rural du territoire et des difficultés rencontrées par certains ménages qui ne sont pas ou mal motorisés (personnes âgées, jeunes, ou en situation de précarité, etc.), l'un des défis impliquera de trouver des ressorts en matière de mobilités alternatives à la voiture ou en faveur du développement des transports individuels massifiés ou partagés (covoiturage, autopartage,...).
- . La qualité des infrastructures numériques est devenue un élément incontournable dans la capacité du territoire à maintenir et à capter de nouvelles entreprises ou de nouveaux ménages. Au cours des prochaines années, le degré d'attractivité du territoire sera étroitement lié à sa capacité à surmonter le décrochage numérique de nombreux territoires ruraux
- . Sur la moitié nord du territoire, les liaisons Nord-Sud sont satisfaisantes. À contrario, les liaisons est-ouest s'avèrent plus délicates du fait de l'absence de réseau routier majeur et interpellent à terme sur un développement à deux vitesses au sein du SCoT entre cet espace et une moitié sud desservie par les échangeurs autoroutiers, la D926 et la ligne TER Paris-Granville.

5 - La transition écologique et énergétique :

Chiffres clés :

TRANSITION ECOLOGIQUE :

- . 2 SDAGE, 6 SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)
- . 7 sites Natura 2000, 4 Arrêtés de Protection de Biotope (APB)
- . 66 ZNIEFF de type I et 19 ZNIEFF de type II

TRANSITION ENERGETIQUE :

- . 28 aires de covoiturage
- . 80% des déplacements domicile-travail se font en voiture
- . Moins de 3,5% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie du territoire
- . Production d'énergie renouvelable assurée à 80% par l'utilisation du bois
- . 2 réseaux de chaleur bois à l'Aigle et Argentan

ATOUS	FAIBLESSES
<p>TRANSITION ECOLOGIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Un territoire parsemé de cours d'eau, de zones humides, ainsi que de milieux boisés et bocagers. . Une diversité d'habitats et d'espèces importante : boisement, prairie, mare, lac, étang.... . Des périmètres de protection et d'inventaire de la biodiversité, qui rendent compte de la richesse naturelle du territoire. . Des captages en eau potable globalement bien protégés. <p>TRANSITION ENERGETIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Une filière bois-énergie en fort développement, avec notamment des réseaux de chaleur urbain bois à Argentan et l'Aigle – lié à un enjeu de gestion durable des forêts. • Des projets d'unités de méthanisation recensés à plusieurs endroits du territoire (Argentan, la Ferté-en-Ouche, Montormel...). • Le potentiel éolien du Pays est fort, et plus particulièrement dans les secteurs de plaines, mais les projets gagneraient à être mutualisés pour éviter un éparpillement des équipements. 	<p>TRANSITION ECOLOGIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Un ensemble de milieux et d'espèces menacées par le développement des activités humaines . Une qualité de l'eau parfois dégradée. . Des infrastructures et une urbanisation qui constituent des obstacles à la continuité de la Trame Verte et Bleue. . Un réseau hydrographique globalement en moyen ou mauvais état chimique et écologique. <p>TRANSITION ENERGETIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> . La concentration des emplois, des services et équipements au sein des pôles, et la faiblesse du maillage de transports en commun ou alternatifs expliquent une forte dépendance à la voiture individuelle, et l'importance des consommations énergétiques liées au secteur des transports. . L'ancienneté du parc de logement du territoire (70% du parc construits avant 1974), souffrant de précarité énergétique, ainsi que la présence d'industries, entraînent également de fortes consommations énergétiques.

DEFIS

TRANSITION ECOLOGIQUE :

. Le patrimoine naturel et la biodiversité du territoire sont particulièrement riches et sont déjà en partie reconnus et protégés par des périmètres. Cette démarche est à poursuivre dans le cadre du SCoT et ces milieux, dans toute leur diversité, sont à préserver. En effet, une uniformisation des milieux menacerait l'identité paysagère et environnementale plurielle du territoire et nuirait donc à son attractivité.

. La Trame Verte et Bleue est impactée par les activités humaines (agriculture, urbanisation, transports...). Il est nécessaire de concilier la pratique de ces dernières avec la préservation de la biodiversité, sous peine de menacer la pérennité des espèces en présence.

. La Trame Bleue, constituée du réseau de cours d'eau, de mares et des zones humides, est très présente sur le territoire, mais également très sensible. Elle est à préserver avec attention, en lien avec la garantie d'une qualité de l'eau favorable au maintien des espèces aquatiques. Par ailleurs, la préservation de la ressource en eau et sa qualité est une des conditions sine qua non pour que le territoire soit en mesure d'accueillir de nouveaux ménages et entreprises.

. Les infrastructures de transport, l'urbanisation et les obstacles à l'écoulement, constituent des points de ruptures de la Trame Verte et Bleue. Il est nécessaire de permettre leur franchissement afin de permettre la mobilité des espèces sur le territoire et ne pas enclaver d'espaces.

TRANSITION ENERGETIQUE :

. Réduire les risques de précarité énergétique du territoire et améliorer la performance énergétique du parc bâti et des activités économiques.

. Poursuivre l'intégration du territoire dans une dynamique de développement durable pour la gestion de l'énergie, notamment en incitant au développement de nouvelles initiatives de production/valorisation des énergies renouvelables.

. Affirmer la valorisation de la ressource bois-énergie très adapté au territoire (TVB, paysages, agriculture).

6 - La cohésion sociale :

Chiffres clés :

- . **76 680 hab.**
- . **42,8 hab./km²**
- . **Perte de 871 habitants entre 2007 et 2012 (0,23%/an)**
- . **Indice de jeunesse : 79 jeunes pour 100 personnes âgées en 2012 (91 jeunes pour 100 pers. âgées en 2007)**
- . **Taille moyenne des ménages : 2,19 en 2012**
- . **L'Economie Sociale et Solidaire très présente**
- . **Attractivité résidentielle : 2 126 franciliens sont venus s'installer sur le territoire entre 2003 et 2008**
- . **Logement : Un parc locatif social concentré sur Argentan (48%) et l'Aigle (20%)**
- . **ANRU et politique de la Ville à Argentan et l'Aigle.**

ATOUPS	FAIBLESSES
<p>. Deux pôles structurants (Argentan et L'Aigle) et un réseau de pôles secondaires (Gacé, Vimoutiers,...).</p> <p>. Des couronnes périurbaines attractives, notamment pour les ménages souhaitant accéder à la propriété.</p> <p>. Un territoire qui attire des franciliens grâce à un marché de l'immobilier attractif et la présence de la ligne TER (migration résidentielle positive avec l'Ile-de-France entre 2007 et 2012: 2130 arrivées contre 730 départs).</p> <p>. Un phénomène de vieillissement de la population, potentiel de développement pour de nouvelles activités de services en lien avec la silver économie.</p>	<p>. Un déclin démographique résultant principalement d'un solde migratoire déficitaire (principalement avec le reste de la Normandie et les Pays de Loire) : Le SCOT enregistre entre 2003 et 2008 10 254 départs pour 9 245 arrivées.</p> <p>. Une armature urbaine qui se fragilise : déclin démographique de l'ensemble des principales communes.</p> <p>. Un territoire dans l'ensemble vieillissant qui peine à maintenir ses jeunes.</p>

DEFIS

. L'objectif démographique du territoire réside dans sa capacité à améliorer son attractivité afin d'accueillir de nouveaux habitants, notamment des actifs, dans une perspective de renouvellement de la main d'oeuvre locale vieillissante et de renforcement d'une économie présente.

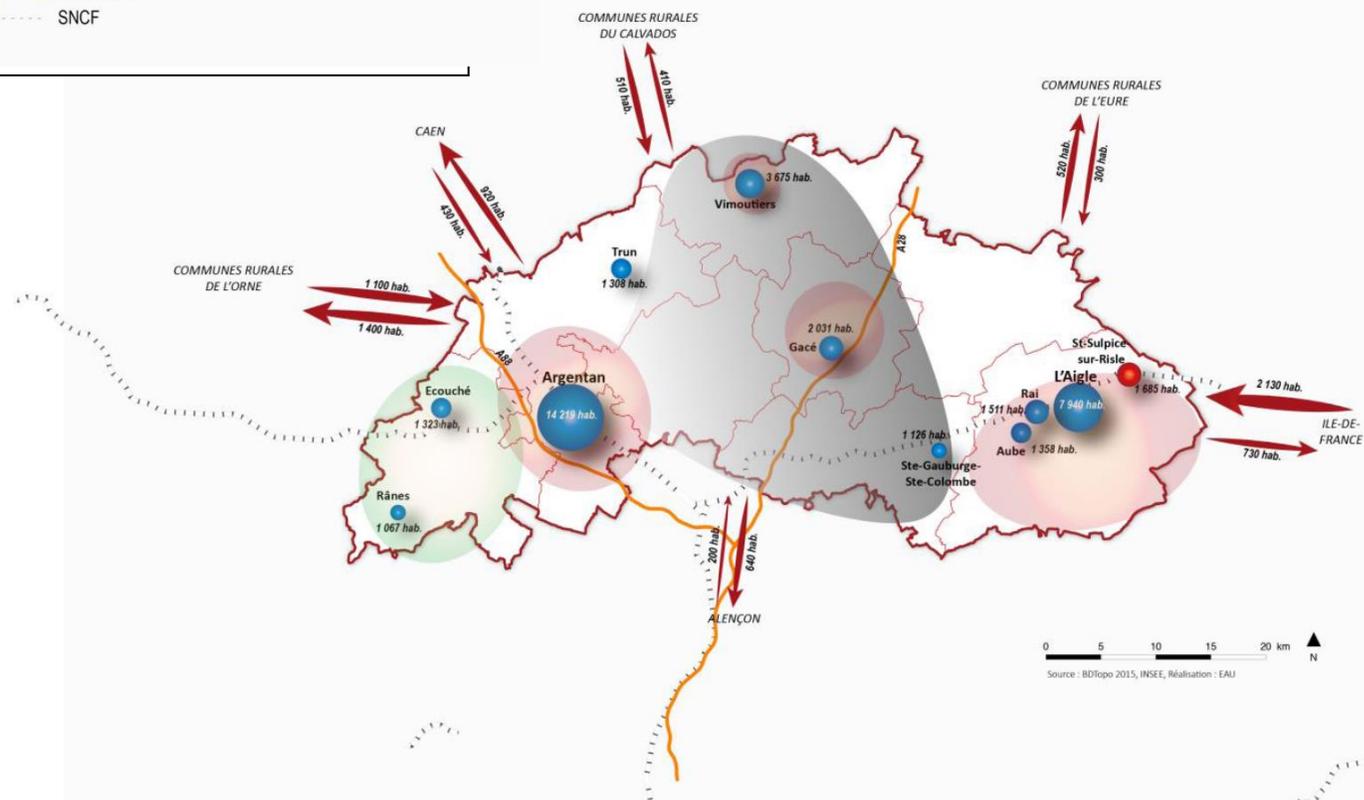
. À l'instar de nombreux territoires, le vieillissement de la population constitue l'un des enjeux auxquels est confronté le SCoT. Ce phénomène démographique représente néanmoins un potentiel de développement local, créateur de valeur ajoutée et d'emploi contribuant à la diversification du tissu économique, au travers l'essor de la silver économie, filière portée par le Département, la Région et les Chambres consulaires.

. Le desserrement francilien engendre une évolution positive du rythme migratoire au sein des communes localisées sur la frange Est du SCoT. Même si ce phénomène reflète une certaine attractivité du territoire à l'égard de ces ménages, notamment ceux ayant des difficultés à se loger en grande couronne parisienne, il interroge également la capacité du territoire à revendiquer une attractivité choisie et non par défaut.

Légende

Des tendances démographiques hétérogènes entre 2007 et 2012

- Commune supérieure à 1 000 habitants
- Commune enregistrant un repli démographique
- Commune enregistrant un dynamisme démographique
- Phénomène de périurbanisation
- Vieillesse marquée de la population au centre du PETR
- Augmentation de la proportion de jeunes (moins de 30 ans)
- Principales migrations domicile-travail
- SCoT
- EPCI
- Autoroutes
- SNCF



C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

A l'échelle du PETR du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche des démarches ont d'ores et déjà été engagées pour garantir à tous un égal accès aux services et accompagner au quotidien les habitants, pour amplifier les capacités de développement de ce territoire rural, pour assurer sa mise en réseau et le rendre plus attractif.

Accès aux soins et aux services

A l'occasion de la mise en place de son Projet Régional de Santé (PRS) en 2010, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a réalisé une analyse des besoins de santé à l'échelle de toute la Basse-Normandie. Cette étude a fait apparaître le bassin de vie d'Argentan comme un territoire prioritaire de santé et la nécessité pour les acteurs locaux de se doter d'un projet commun bâti autour de priorités communes. Au regard des orientations inscrites dans le PRS, les acteurs du territoire ont alors décidé de signer un second Contrat Local de Santé (CLS) dont le périmètre d'intervention correspond à celui des deux communautés de communes d'Argentan Intercom et des Vallées d'Auge et du Merlerault. Un premier Contrat Local de Santé (CLS) est en place sur le secteur de L'Aigle depuis 2013 et devrait être étendu au secteur de La Ferté-Fresnel, au sein de la communauté de communes des Pays de L'Aigle. L'intégralité du territoire du PETR du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche est couverte par ces deux contrats.

Ainsi, afin de garantir l'accès aux services de santé, l'Etat a accompagné la construction d'un Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) à Gacé ainsi qu'à L'Aigle/Moulins La Marche et accompagnera également un projet à La Ferté-Fresnel et deux autres projets, en cours d'ingénierie, sur le territoire de la commune d'Argentan, avec un pôle satellite à Ecouché, et sur le territoire de la commune de Vimoutiers afin de poursuivre le déploiement des PSLA inscrits dans les Contrats Locaux de Santé.

Parallèlement, l'installation de jeunes médecins sera facilitée. Parmi les bénéficiaires d'un Contrat d'Engagement Service Public (CESP) qui termineront leur internat en 2016, l'un d'eux projette de s'installer autour de L'Aigle.

Aussi, des mesures ont été prises afin d'adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques de ce territoire rural. Les sites de L'Aigle et du Sap en Auge ont pu émerger au Règlement Arbitral (RA), entré en vigueur le 27 février 2015, permettant la pérennisation des nouveaux modes de rémunération des professionnels de santé libéraux exerçant en équipe.

Pour accompagner les habitants de ce territoire, l'Etat, en partenariat avec La Poste, s'est employé au déploiement des Maisons de Services au Public (MSaP). Trois MSaP adossées à des bureaux de Poste ont ouvert leurs portes à Moulins-la-Marche, Trun et Gacé. Depuis le 14 novembre 2016, une MSaP, portée par l'ex-Communauté de Communes du Pays de Camembert (devenue depuis le 1^{er} janvier 2017 Communauté de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault), est ouverte à Vimoutiers. L'année 2017 connaîtra l'ouverture d'une nouvelle MSaP à L'Aigle.

Présence scolaire

En matière d'éducation, le territoire compte un maillage important d'écoles publiques et privées. Lieu de réussite éducative et citoyenne, ces écoles rurales sont toutes connectées à Internet. La mise en réseau de ces établissements est favorisée par la qualité des contacts entretenus avec les

collectivités locales et leur regroupement bien avancé au regard du nombre de regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) mais aussi du nombre d'EPCI compétents en matière scolaire. Les communes disposant d'un équipement scolaire sont toutes concernées par un Projet Educatif Territorial (PEDT).

L'existence d'une offre éducative de qualité et de proximité est un enjeu essentiel de l'attractivité et du développement économique et social du territoire du PETR du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche, territoire rural, confronté à une baisse structurelle des effectifs du premier degré.

Aussi, en application de l'instruction du ministère de l'Education nationale n° 2016-155 du 11 octobre 2016 relative aux politiques éducatives locales et aux écoles situées en zones rurale et de montagne, le directeur des services académiques, en tenant compte des compétences respectives de chacun, va engager une démarche contractuelle pluriannuelle pour améliorer l'attractivité de l'école dans ce territoire. Cette démarche implique en particulier un diagnostic sur le réseau des écoles, une concertation et la contractualisation avec le PETR, et les établissements publics de coopération intercommunale ayant la compétence scolaire, sur les conditions et modalités de sa réorganisation.

Il s'agit de bâtir, dans la durée et par le dialogue, à partir d'un diagnostic partagé, le maillage d'une école rurale de proximité et de qualité, qui réponde aux objectifs éducatifs, prenne en compte les attentes des citoyens comme les réalités et spécificités des territoires ruraux, plus particulièrement dans leur dimension démographique et spatiale. Il s'agit de favoriser la qualité de l'offre et de l'organisation scolaire de l'école rurale par la mobilisation de moyens d'enseignement et de dispositifs pédagogiques adaptés à la réalité de ces territoires.

Transition énergétique

Concernant le développement des bornes de recharge électrique, le Territoire Energie Orne (Te61), avec le concours de l'ADEME, du département, de la région et de l'Europe, accompagne les collectivités qui souhaitent voir installer une ou des borne(s) sur leur territoire. A l'échelle du PETR du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche, 27 bornes sont prévues et 11 ont déjà été mises en service.

Ce territoire, qui comporte des atouts indéniables, doit être conforté dans sa démarche de développement économique. Pour cela, l'accès au numérique, la connexion des téléphones mobiles et la résorption des zones blanches sont des impératifs. L'Etat et le Conseil départemental, dans le cadre du Plan Numérique Ornaïs (PNO) adopté en 2013, accompagnent les foyers, les services publics et les entreprises identifiées comme prioritaires par les collectivités. Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit (FttHD), deux plaques seront initialisées, l'une à L'Aigle, l'autre à Argentan fin 2017 ou début 2018.

L'amélioration de l'habitat est également un facteur de développement et d'amélioration de l'attractivité du territoire. Dans le cadre du programme « habiter mieux » de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), des logements anciens dégradés ont pu être rénovés grâce aux financements mobilisés. A l'échelle du territoire du PETR, ce sont 399 logements qui ont pu être rénovés.

L'accompagnement du territoire dans la transition écologique vers la croissance verte est également un facteur clé pour ce territoire rural où l'agriculture occupe une place majeure. Le Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche dispose d'un fort potentiel en matière de méthanisation. L'activité d'élevage, très présente sur le territoire, est un atout pour son développement. On notera la présence d'installations en fonctionnement à Silly en Gouffern, Bosc-Renoult et Montormel. Quatre projets potentiels sont en cours ou à l'étude à La Ferté en Ouche, L'Aigle (2), Gacé, Saint-

Aubin-de-Bonneval et Ecouché-les-Vallées. Par ailleurs, à l'échelle du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche, une étude est en cours sur le schéma de méthanisation.

En matière de transition écologique des territoires ruraux vers la croissance verte, l'Etat apporte son soutien aux territoires à énergie positive. Ainsi, dans le cadre de la Transition Ecologique pour la Croissance Verte (TEPCV), la communauté de communes Argentan Intercom a signé une convention le 6 juillet 2016. Les actions proposées comprennent l'éclairage public économe, la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics, la redynamisation d'un centre-ville par une stratégie d'investissement à moyen et long terme, l'acquisition d'un économiseur de flux et d'un véhicule électrique et sont estimées à 500 K€. Un avenant à cette convention est susceptible d'intervenir pour l'équivalent de 500K€. Il porterait sur un pôle de santé à énergie positive et une étude de faisabilité de regroupement de bâtiments scolaires.

D) Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire

L'Etat a souhaité mettre en cohérence les arrondissements avec le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) et les projets de territoire pour simplifier la gouvernance territoriale.

Pour les années à venir, l'Etat souhaite ainsi :

- être plus efficace pour mieux répondre aux besoins du territoire,
- avoir une connaissance plus complète des demandes et des besoins du territoire,
- assurer une présence plus lisible des services ou opérateurs de l'Etat dans le territoire.

Les besoins identifiés pour ce territoire révèlent que l'accessibilité aux services et aux soins est primordiale mais doit néanmoins rester cohérente par rapport au développement de l'habitat. En matière de santé, l'installation de nouveaux praticiens et le maintien de la présence médicale sont des enjeux importants au regard du nombre et de la moyenne d'âge des médecins généralistes et des dentistes présents. Parallèlement, le développement des transports à la demande et/ou en commun à destination des actifs et du covoiturage est à encourager.

Le développement du très haut débit constitue un facteur décisif en termes de communication, de compétitivité et d'attractivité territoriale. Tout type de projets d'aménagement doit donc prévoir l'intégration d'un projet de desserte numérique compatible avec le Plan Numérique Ornaïs.

L'activité d'élevage est très présente sur le territoire et elle repose essentiellement sur le bocage et le maintien des prairies. Une attention particulière doit être portée aux pré-vergers, éléments emblématiques du Pays d'Auge.

La filière équine, qui joue un rôle notable dans la renommée du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche, contribue significativement au maintien des prairies.

Globalement l'activité d'élevage véhicule une image de marque qui donne au territoire l'opportunité de développer un tourisme vert et familial en s'appuyant notamment sur la présence de centres équestres et sur les initiatives existantes (plan rando haras nationaux,...)

Le tourisme culturel est riche d'une grande variété de sites historiques (châteaux, anciens sites industriels,...), préhistoriques (dolmens, camp de Bierre,...) et de paysages de qualité. La mise en liaison de tous ces éléments patrimoniaux par la réalisation de circuits pluri-thématiques est un moyen de dynamiser le tourisme local. Le développement touristique peut aussi prendre appui sur d'autres aménités du territoire telles que les Appellations d'Origines Protégées ou Contrôlées (AOP ou AOC). Le pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche en comptabilise sept parmi lesquelles le

cidre du Pays d'Auge, le camembert de Normandie, le pommeau de Normandie ou encore le livarot.

La densité de ce territoire rural est de seulement 43 habitants au km² contre 50 dans le reste du département. Un phénomène classique de péri-urbanisation avec une baisse de la population des villes-centres au profit de leur couronne est observé. La démographie est fragilisée par une baisse de la population, plus sévère que sur le reste du département, sur la période intercensitaire de 1999-2010. Les logements vacants représentent 10 % du parc global (4 100 logements) et s'accroît au cours de la période précitée de 73 %, à un rythme plus élevé qu'au niveau du département (51%). la vacance des logements, souvent synonyme de logements inadaptés au besoin de la population, est récurrente sur les communes d'Argentan (+ 160%) et de L'Aigle (+ 145%). La redynamisation des bourgs-centres, le renforcement des centralités et le soutien au commerce de proximité doivent constituer des priorités.

En ce qui concerne la transition écologique, la présence importante de massifs forestiers (petit et grand Gouffern, Saint Evroult, Moulins la Marche et Bonsmoulins) et des haies bocagères représente un potentiel fort de développement de la filière bois-énergie. Argentan et L'Aigle possèdent des plateformes de stockage ainsi que des chaufferies collectives bois. Cependant, une filière bois énergie pourrait être développée sur le territoire.

L'activité d'élevage est un atout pour le développement de la méthanisation. La présence de cette filière permet la valorisation des effluents et des déchets organiques.

Sur le plan de la transition énergétique, la communauté de communes d'Argentan Intercom possède un agenda 21 et s'est engagée dans une démarche de Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV), dont le programme d'actions a été validé par la ministre de l'environnement. Le territoire de cet Etablissement Public Intercommunal (EPCI), qui compte plus de 20 000 habitants, est également concerné par un Plan Climat Air Energie Territorial à l'horizon 2018.

Le volet territorial du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 a réservé une enveloppe de 902 000 € au territoire du PETR du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche. Les orientations du volet territorial du CPER sont les suivantes :

- le développement territorial équilibré (soutien aux pôles d'emplois et de services des villes moyennes, aux politiques d'accueil des bassins de vie, liens ville-campagne-littoral)
- la transition écologique et énergétique et le développement durable des territoires
- l'attractivité territoriale par les services à la population (notamment services numériques, offre territoriale en matière de santé, culture, sports-loisirs, tourisme, nautisme, opérations collectives de modernisation du commerce, de l'artisanat et des services).

La mise en cohérence des différentes politiques territoriales se traduit pour partie à travers les contrats cadre d'action territoriale (CCAT). Le Conseil Régional a voté le 15 décembre 2016 les modalités de sa politique contractuelle en direction des territoires. Elle s'articule autour de trois orientations :

- Le renforcement de l'attractivité normande et son rayonnement
- Le développement de la compétitivité des territoires
- La garantie d'un aménagement équitable, équilibré et durable.

Le CCAT conclu entre le Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche et la Région prévoit une enveloppe de 2 140 000 € pour les projets du territoire. Le CCAT structure le volet territorial du CPER 2015-2020, en complémentarité avec les interventions de l'État (pour des thématiques différentes) sur les territoires concernés. Ainsi, l'une des priorités d'intervention identifiée dans le contrat de

ruralité est l'accès aux soins (thématique 1) à travers notamment les pôles de santé libéraux ambulatoires (PSLA). Or, ces PSLA sont soutenus par l'État au titre du volet territorial du CPER. L'État soutient également au titre du CPER les projets des territoires s'inscrivant dans les thématiques « attractivité des centres-bourgs et agglomérations, services au public et économie sociale et solidaire », également concernées par le contrat de ruralité. Concernant les problématiques d'accessibilité au territoire (thématique 4), l'amélioration de l'axe ferroviaire Paris-Granville est également prévue dans le volet mobilité du CPER (programme de modernisation et de mise en accessibilité). Les interventions dans le domaine de la politique de la ville sont identifiées même si elles ne sont pas réellement intégrées dans le plan d'actions.

Le Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche ayant programmé la quasi-totalité de l'enveloppe des 2 140 000 €, les trois EPCI envisagent la signature d'un nouveau programme de financement contractualisé avec la Région Normandie dès 2017 et porté par le PETR.

Le Conseil Départemental de l'Orne sera un partenaire des nouveaux contrats avec la région avec les territoires et mobilisera ses crédits sectoriels en compléments.

Le programme européen LEADER du FEADER porté par le Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche, traduit également la mise en cohérence des politiques locales. Ainsi, la thématique d'accès aux services publics est reprise dans le programme LEADER à travers des objectifs opérationnels comme le développement des services de santé et de la dépendance, le développement des services en faveur de la petite enfance et de la jeunesse, l'accès aux services culturels, sportifs et de loisirs. L'attractivité du territoire est déclinée dans le LEADER à travers l'objectif de favoriser le développement touristique et celui de la réhabilitation du patrimoine naturel et culturel. Le LEADER accompagne également la thématique de la transition énergétique à travers le soutien aux opérations exemplaires.

Enfin, les projets des collectivités membres du PETR du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche sont chaque année soutenus financièrement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). En 2016, 2 286 487,97 € ont été attribués à ces collectivités.

Aussi, en 2016, l'État a soutenu au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) le projet de L'Aigle pour la construction de la Maison de Services au public (MSaP) à hauteur de 1 248 762 €.

Plusieurs dispositifs en lien avec les thématiques du contrat sont engagés sur le territoire :

ENERGIE – ENVIRONNEMENT – URBANISME :

A : Le SCoT en cours d'élaboration à l'échelle du PETR.

B : Le Plan Climat Energie Territorial sur le Pays d'Ouche, reconnu par l'ADEME le 21/02/14

C : 2 SDAGE et 6 SAGE

D : L'Agenda 21 sur Argentan Intercom, CDC labellisée « Territoire à Energie Positive » en 2016.

E : Un contrat avec l'ADEME pour le Conseil en Energie Climat Partagé (2015-2017)

F : L'Opération PRIM@Bois (AMI Dynamic Bois) *

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SERVICES – EQUIPEMENTS :

A : Le Contrat Cadre d'Action Territoriale (CCAT) avec la Région (2015-2017)

B : Le Programme européen LEADER 2015-2020

C : Le Schéma Directeur Vélo et Plan de Déplacement Interentreprises (PDIE) à l'Aigle

COHESION SOCIALE :

A : La politique de la Ville sur l'Aigle et Argentan, Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et politique de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

B : 2 Contrats locaux de Santé : Un contrat sur la CdC des Pays de l'Aigle et un nouveau contrat sur le reste du PETR signé le 10 janvier 2017 à Argentan.

*PRIM@BOIS: Projet retenu en 2016 dans le cadre de l'Appel à Manifestations d'Intérêt de l'ADEME DYNAMIC Bois. Il s'agit d'un Plan de Renouveau, d'Investissement, de Mobilisation et d'Animation pour le Bois qui regroupe la campagne de Caen, le PETR du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche et le Pays d'Auge du Calvados.

II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Contribution de l'Etat à la réalisation du plan d'actions, en appui aux porteurs des projets :

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat.

Les participations attendues de la part de l'Etat éventuellement indiquées dans le tableau pluriannuel et les fiches actions en annexe sont à ce stade l'expression du souhait des maîtres d'ouvrage respectifs des actions et donc purement indicatives.

L'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs.

Il mobilisera des dotations et crédits de droit commun et spécifiques, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, notamment la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Fond national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (FSIL, enveloppe « contrat de ruralité, et/ou enveloppe « thématique »).

Objectif et plan d'actions pour la thématique 1 : « L'accès aux services publics et marchands et aux soins »

2 grands objectifs:

. Soutenir l'offre liée au sport, à la culture et à la petite enfance pour favoriser le maintien de la population, notamment des cadres et des jeunes : Création/rénovation d'équipements sur les pôles urbains.

. Enrayer le déclin médical en soutenant les professionnels de santé et actions de prévention : Création de 3 nouveaux PSLA et renforcement des antennes, signature d'un nouveau Contrat Local de Santé.

8 actions concrètes et opérationnelles :

Action I-1 : Signature et mise en œuvre d'un nouveau Contrat Local de Santé sur le territoire

Action I-2 : Création d'un PSLA à La Ferté-en-Ouche

Action I-3 : Création d'un PSLA à Argentan

Action I-4 : Création d'un PSLA à Vimoutiers

Action I-5 : Extension de la Maison Médicale à Moulins-la-Marche – antenne du PLSA de l'Aigle

Action I-6 : Création d'une MSAP à l'Aigle

Action I-7 : Création de deux structures multi-accueil petite enfance à Argentan

Action I-8 : Restructuration de l'école de musique intercommunale à Vimoutiers

Objectif et plan d'actions pour la thématique 2 : « La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centre-ville/bourgs »

2 grands objectifs:

- . Améliorer l'attractivité commerciale des centres-bourgs et diminuer la vacance de logements à travers des opérations globales d'aménagement
- . Développer et moderniser les services liés à l'accueil de nouvelles populations (scolaire notamment).

6 actions concrètes et opérationnelles :

- Action II-1 : Revitalisation de centre bourg ruraux stratégiques
- Action II -2 : Réalisation d'un éco-quartier à la Ferté-en-Ouche
- Action II-3 : Lancement d'une nouvelle Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'artisanat (OCM)
- Action II-4 : Restructuration d'une galerie commerciale en centre-ville de l'Aigle
- Action II-5 : Construction d'une école maternelle à Ecouché-les-Vallées
- Action II-6 : Construction d'une école primaire sur Le Merlerault

Objectif et plan d'actions pour la thématique 3 : « L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...) »

2 grands objectifs:

- . Valoriser les sites liés aux thématiques emblématiques du territoire pour développer l'économie touristique (métallurgie, cheval, bataille de Normandie, camembert, personnages célèbres)
- . Créer des équipements culturels phares pour le territoire

7 actions concrètes et opérationnelles :

- Action III-1 : Création d'un gîte rural dans l'ancienne Abbaye de Saint Evroult
- Action III-2 : Aménagement d'un équipement ludique sur la base de loisirs de Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois : Création d'un « Parc About »
- Action III-3 : Création de la Maison Fernand LEGER à Argentan
- Action III-4 : Construction d'un complexe cinéma – salle de spectacles à l'Aigle
- Action III-5 : Création d'un camping en vallée de l'Orne
- Action III-6 : Modernisation de la base de canoë-kayak de la vallée de l'Orne
- Action III-7 : Restauration du Donjon d'Argentan

Objectif et plan d'actions pour la thématique 4 : « Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire »

2 grands objectifs:

- . Poursuivre le renforcement de la ligne Paris-Granville et accompagner l'accueil des franciliens
- . Développer l'offre de transport vers les pôles, l'usage du vélo et l'auto-partage

1 action concrète et opérationnelle :

Action IV-1 : Aménagement d'un chemin cyclable aux abords de la Risle (zone urbaine) en Véloroute-Voie Verte

Objectif et plan d'actions pour la thématique 5 : « La transition écologique et énergétique »

3 grands objectifs:

- . Poursuivre les opérations d'amélioration énergétique des logements anciens (OPAH) et la sensibilisation des habitants aux enjeux énergétiques
- . Améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics et soutenir les projets exemplaires (éco-quartiers, bâtiments bois)
- . Développer les projets liés à la filière bois et à la méthanisation
- . Protéger la biodiversité (TVB et documents d'urbanisme)

2 actions concrètes et opérationnelles :

Action V-1 : Construction exemplaire bois à St Symphorien des Bruyères

Action V-2 : Rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux : Pôle administratif et écoles (CDC des Pays de l'Aigle)

Objectif et plan d'actions pour la thématique 6 : « La cohésion sociale »

3 grands objectifs:

- . Renforcer l'économie présentielle en favorisant l'accès aux services
- . Favoriser la mixité sociale dans les projets urbains
- . Développer les activités favorisant la cohésion sociale notamment sportives et culturelles et améliorer les équipements.

5 actions concrètes et opérationnelles :

- Action VI-1 : Modernisation et agrandissement de la salle Michaux à l'Aigle
- Action VI-2 : Modernisation de la Salle de Verdun à l'Aigle
- Action VI-3 : Amélioration des équipements sportifs à l'Aigle et animation
- Action VI-4 : Aménagement d'un nouveau foyer jeunes travailleurs à Argentan (sur 3 sites)
- Action VI-5 : Création d'un Foyer Jeunes Travailleurs à l'Aigle (reconversion de locaux existants)

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

A) La gouvernance

Le **comité de pilotage**, au sein de la préfecture et du PETR ou du ou des EPCI concernés, devra réunir les porteurs du contrat et y associer les partenaires.

. La composition du comité de pilotage :

Les porteurs du contrat :

- Le Préfet de l'Orne ou son représentant
- Le Président du PETR du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche ou son représentant

Les partenaires du contrat :

- Le Président du Conseil régional de Normandie ou son représentant
- Le Président du Conseil départemental de l'Orne ou son représentant
- Les présidents des EPCI qui composent le PETR ou leurs représentants
- Les communes porteuses d'actions inscrites au contrat
- Les chambres consulaires

D'autres partenaires pourront être conviés selon la nécessité et sur proposition de l'Etat et du PETR.

Les techniciens en charge du suivi des dossiers au PETR pourront être présents au comité de pilotage en tant que de besoin.

Son rôle : Le comité de pilotage assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat. Le comité de pilotage donnera un avis sur les actions inscrites au contrat de ruralité avant leur engagement financier.

Le rythme des réunions: Une réunion trimestrielle sera organisée pour suivre la mise en œuvre du contrat.

Les convocations : Elles seront envoyées par le PETR du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche aux membres du comité de pilotage. Le Président du PETR fixera les dates de réunion du comité de pilotage en accord avec l'Etat.

A) L'ingénierie mobilisée

. La composition de l'équipe projet intercommunale et son rôle :

Composition :

- Le Directeur du PETR du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche et/ou la Directrice adjointe
- Les DGS et/ou chargés de mission des CdC en charge des projets
- Les Secrétaires Généraux des Villes pôles d'Argentan et de l'Aigle

. L'ingénierie ou les organisations de travail chargées de la mise en œuvre des actions :
Un comité technique sera constitué afin de préparer les réunions du comité de pilotage. Il assurera une bonne transmission d'informations entre les différents partenaires du contrat de ruralité et les bénéficiaires tout au long de l'année.

. L'organisation mobilisée par l'État pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi;

. Tout autre acteur mobilisé pour l'élaboration et la mise en œuvre du contrat :
Seront associés les maîtres d'ouvrage et leurs partenaires impliqués dans la réalisation des actions.

B) **La participation des habitants et des acteurs de la société civile**

. Modalités d'association des habitants et des acteurs de la société civile au processus d'élaboration et de suivi des actions du contrat :

La société civile sera associée à travers le GAL LEADER (composé majoritairement de représentants de la société civile) sur les projets inscrits au contrat et cofinancés par les fonds européens.

La société civile sera informée par voie de presse des actions du contrat et de sa mise en œuvre.

La société civile sera conviée à se prononcer sur les actions du contrat à l'occasion des rencontres de terrain qui se feront au moment de l'élaboration du projet.

VI) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

VII) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le 15 mars 2017.

Il porte sur la période 2017 – 2020.

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VIII) Modification du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à

réajuster si nécessaire le plan d'actions.

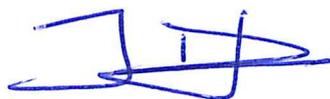
En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Signature

Contrat établi le 15 mars 2017 à la Ferté-en-Ouche

Le Préfet de l'Orne,



Isabelle DAVID

Le Président du PETR du Pays
d'Argentan, d'Auge et d'Ouche



Jean-Marie VERCRUYSSSE